

## Procès-verbal de l'assemblée de l'Association jurassienne des communes

**Mercredi 18 avril 2018 à 19 h. 30 au Café de la Poste à Glovelier**

### Présentes 45 communes

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Boécourt, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Bourrignon, Bure, Châtillon, Clos du Doubs, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Dampfreux, Delémont, Develier, Les Enfers, Fahy, Fontenais, Les Genevez, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lugnez, Mervelier, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rossemaison, Saignelégier, St-Brais, Soyhières, Val-Terbi, Vendlincourt

### Excusées : 10 communes

Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Coeuve, Ederswiler, Lajoux, Mettembert, Movelier, Saulcy, Soubey, Vellerat

**Invités :** Charles Juillard, F.-X. Boillat, J. Mosimann, M. Courtet, F-H. Schnegg, E. Mateille, P. Eschmann, Ph. Burket, représentants de la presse

**Secrétaire :** Sabine Lachat

### Ouverture

M. le Maire de Haute-Sorne et membre du Comité AJC, Jean-Bernard Vallat, ouvre la première assemblée en saluant les personnes présentes, notamment M. le Ministre Charles Juillard ; il excuse le retard de M. le Ministre Martial Courtet, retenu sur les ondes de RFJ. Il excuse aussi l'absence de M. le Ministre David Eray. M. Vallat salue les représentants des communes, les invités et les représentants de la presse. Ces rencontres sont pour certaines et certains de la routine mais pour d'autres, nouveaux élus dans leur fonction, ils y participent pour la première fois. L'AJC est un organe important dans le paysage cantonal et doit y prendre une place privilégiée comme interlocuteur entre les instances cantonales et les autorités communales. Le nouveau Comité AJC avec son président devant être nommé ce soir, vont devoir faire face à de nombreux défis durant la législature 2018-2022.

Michel Tobler et Vincent Eggenschwiler sont désignés scrutateurs.

	Ordre du jour	Délibération	Décision
1.	Procès-verbal du 8 novembre 2018		Accepté à la majorité

2.	Nomination du Président, du Vice-Président, des membres du comité et des vérificateurs des comptes	<p>Michel Brahier est maire de Val Tervi depuis janvier 2013, il est âgé de 63, jeune retraité assumant de nombreuses activités culturelles et sportives, il est également Président de l'AMDD.</p> <p>Michel Brahier est nommé Président par acclamation, également Vincent Wermeille, Vice-Président.</p> <p>Michel Brahier remercie sincèrement l'assemblée de la confiance témoignée. Les grands chantiers pour cette législature seront la répartition des tâches et charges Etat-communes et la péréquation intercommunale liées à PF17, Pompiers JU 2020, l'accueil de la Ville de Moutier.</p> <p>Les représentants du Comité sont désignés par acclamation :</p> <p>AMDD Michel Brahier, Damien Chappuis, Jean-Bernard Vallat</p> <p>AMFM Claude Kilcher, André Tschudi, Vincent Wermeille</p> <p>SIDP Stéphane Babey, Jean-Paul Lachat, Gabriel Voirol</p> <p>Pour la vérification des comptes, sont désignés François Valley de la Commune de Porrentruy et Valérie Fuhrmann de la Commune de Val Terbi.</p>	
3.	Présentation Projet Pompiers JU2020 Ch. Juillard F.-X. Boillat J. Mosimann	Ch. Juillard, au nom de l'ECA est content de venir donner la vraie information de ce projet au vu des réactions antérieures. Le projet est bien au départ d'un processus. C'est une hypothèse de travail que le Gouvernement a validé. Actuellement, on est satisfait du travail effectué par les SP. Cela étant, on doit garantir une efficacité sur la durée et e long terme. Depuis l'an 2000, il est requis une formation accrue des pompiers difficile à mettre en place, il faut du temps pour se former et pour intervenir. La réforme concernant l'organisation des services du feu dans le canton doit déboucher sur des économies tout en garantissant une efficacité sur l'ensemble du territoire.	A discuter

		<p>FX Boillat est également content de présenter l'avant-projet basé notamment sur l'analyse des risques. La nouvelle organisation devrait permettre de réduire les coûts. On pourra compter sur 3 organisations cantonales, voire 4 avec l'arrivée de Moutier.</p> <p>Selon, John Mosimann, la majorité du territoire sera couverte en 17 minutes d'intervention et quelques zones en 22 minutes.</p> <p><b>Ouverture de la discussion</b></p> <p>Daniel Egloff, Beurnevésin : Sur les cartes on voit encore des zones blanches, ne pourrions-nous pas bénéficier d'une collaboration avec la France. Tout comme on vise à une meilleure professionnalisation, a-t-on pris contact avec le Service de la santé, pour proposer des SP en service de secours ?</p> <p>Charles Juillard : Pour les régions transfrontalières, pour prendre en compte des SP transfrontaliers, ça peut se discuter ; cela étant, ça complique également le processus. Concernant la professionnalisation : ce n'est pas le but de la réorganisation, c'est trop onéreux, cette voie a tout de suite été écartée.</p> <p>Les corps de SP professionnels ont besoin d'une formation spécifique, tellement pointue qu'on n'arrive plus à former les gens dans les 2 domaines, l'idée a été abandonnée</p> <p>Silvio Mittempergher Châtillon : On a principalement parlé d'incendie. Or, la majorité des interventions ne sont pas des incendies. Ce n'est pas le feu qui mobilise le plus de monde ; il y a également les éléments de la nature, comme les inondations à St-Ursanne, il a fallu une mobilisation importante.</p> <p>F-X Boillat : Les problèmes de grandes crues sont cycliques, dès lors, ont peut toujours avoir recours à la PC. En 1999, avec Lothar, les interventions ont perduré durant une semaine.</p>	
--	--	---	--

		<p>Avec le nouveau projet, le standard de sécurité sera important et suffisant pour faire face aux feux et aux éléments naturels.</p> <p>Maëlle Wenger, Courtedoux : Actuellement, on assiste à des temps d'intervention en-dessous de 17 ou 22 minutes.</p> <p>F-X Boillat : Selon où se situe la localité, il est bien évident qu'il est possible d'intervenir dans une moindre mesure. Tout dépend du lieu du sinistre. Actuellement, on n'a pas de statistique. Il arrive encore fréquemment que le propriétaire téléphone directement au commandant des SP de sa commune sans passer par la centrale.</p> <p>Silvio Mittempergher Châtillon s'en étonne car le temps entre l'alarme et l'intervention sont censés figurer sur le rapport.</p> <p>Les représentants de l'AJC au groupe de travail proposés sont Julien Loichat, CM Porrentruy, Philippe Membrez CM Val Terbi et André Tschudi, maire Le Bémont</p>	
4.	<p>Concept jurassien de pédagogie spécialisée – consultation</p> <p>M. Courtet F.-H. Schnegg E. Mateille</p>	<p>M. Courtet souhaite clarifier un maximum de choses.</p> <p>Au service de l'enseignement, une réorganisation s'est opérée sans augmentation de budget et avec le même nombre de postes EPT. On veut réintégrer un nouvel inspecteur scolaire.</p> <p>En ce qui concerne le concept jurassien de pédagogie spécialisée ; c'est un dossier important lié à notre société. Au niveau du Parlement, une intervention en ce sens a été acceptée en 2013. A ce jour, on peut diagnostiquer bon nombre de troubles au niveau de l'apprentissage ; un élève sur 5 est concerné, soit le 20 % des élèves a besoin mesures renforcées et ordinaires.</p>	

		<p>Le nerf de la guerre, en l'occurrence c'est le financement. Au départ, on a planché sur une version idéale mais surréaliste. L'objectif du Service de l'enseignement jurassien est d'intégrer le plus longtemps possible au cursus ordinaire les élèves qui demandent des besoins particuliers, comme ceux atteints de handicaps. Le concept mise sur la création de 15 emplois à plein temps pour soutenir les enseignants dans cette tâche.</p> <p>Un projet dont le coût total est devisé à 760'175 francs, réparti entre le canton (à hauteur de 36,5 %, soit 277'465 francs) et les communes (à hauteur de 63,5 %, soit 482'710 francs). Les communes ont jusqu'au 31 mai pour répondre à cette consultation.</p> <p>F.-H. Schnegg indique que le concept découle d'un ensemble de réformes. Au sujet des mesures ordinaires, ce sont les cercles scolaires qui les mettent en place mais en ce qui concerne les mesures renforcées, c'est du ressort du service de l'enseignement.</p> <p>E. Mateille : Les études démontrent qu'intégrer les enfants à problèmes est préférable à la classe relais pour enfants à problèmes. Néanmoins, on est conscient que tous les enfants ayant besoin de mesures renforcées ne peuvent pas non plus être intégrés dans les classes.</p> <p>Fred-Henri Schnegg : Les structures séparatives coûtent plus cher, tout comme les placements à l'extérieur du canton.</p> <p><b>Ouverture de la discussion</b></p> <p>Gregory Pressacco : Au niveau des charges des communes, ça devient impossible. Chaque année, les communes doivent faire face aux charges liées.</p>	
--	--	---	--

		<p>Martial Courtet : On pourrait étaler ce concept dans le temps mais la décision a déjà été prise au Parlement en 2013. Il faudrait peut-être étudier un changement de la clé de répartition.</p> <p>Au département de l'enseignement, on doit faire face à ces phénomènes sociétaux. Il y a une vingtaine d'année, on n'en avait pas connaissance. A ce jour, ils sont définis et le service de l'enseignement doit y faire face en apportant des mesures adéquates.</p> <p>Joël Burkhalter, Courrendlin s'inquiète. Actuellement, les enseignants ont déjà besoin de beaucoup de ressources en classe, au vu de leur hétérogénéité ; avec la mise en place du concept préconisé, ça va encore plus charger la besogne des enseignants.</p> <p>Edith Mateille : Ce concept prévoit justement d'aider les enseignants dans le cadre de la différenciation.</p> <p>Fred-Henri Schnegg, en termes de locaux, il n'y aura pas d'augmentation.</p> <p>Louis-Joseph Fleury, Courchapoix : Il est impératif de trouver une solution pour éviter les placements d'enfants à l'extérieur du canton au vu des coûts.</p> <p>Jean-Paul Lachat, Clos du Doubs : On assiste à une baisse de la natalité dans le canton du Jura, cette baisse ne devrait-elle pas rimer avec une diminution des charges de l'enseignement ?</p> <p>Fred-Henri Schnegg, En 2017, on a assisté à une baisse, on a fermé 17 classes ; avec une diminution de coûts. Pour cette année, il est prévu de n'en fermer qu'une.</p> <p>En 2017 on a diminué les coûts de l'enseignement par rapport au budget.</p> <p>Cette année, on va en fermer une seulement, on arrive à la fin des restructurations.</p> <p>Gabriel Voirol, Porrentruy demande si l'on a déjà pu tester ailleurs ce genre de concept. Si l'on parvient réellement à réduire les placements extra-cantonaux, ce serait intéressant au niveau du canton.</p>	
--	--	---	--

		Martial Courtet conclut : Le concept proposé va justement dans ce sens. Au niveau des économies, le service de l'enseignement a déjà répondu à l'ensemble des objectifs OPTIMA.	
5.	Pâturages boisés – consultation  P. Eschmann	<p>P. Eschmann : L'objectif est la valorisation des pâturages boisés en élaborant un plan de sauvegarde de ceux-ci.</p> <p><b>Ouverture</b></p> <p>Silvio Mitterpergher Châtillon : Les communes devront-elles gérer leur propre patrimoine. ?</p> <p>P. Eschmann : Il n'y a pas de changement. Si vous êtes propriétaire, vous êtes directement concerné. La ville de Delémont, par exemple, peut discuter de mesures avec la bourgeoisie. La commune n'a pas la mission de surveiller les pâturages.</p> <p>Louis-Joseph Fleury, Courchapoix : Au niveau de la gestion il y a parfois conflit entre les ayants droit du pâturage, les triages forestiers et les communes. La définition des tâches des uns et des autres n'est pas toujours claire.</p> <p>Patrice Eschmann admet voir des doutes planer au niveau des triages forestiers. En cas de conflit, c'est le rôle de l'ENV de donner des conseils.</p>	A discuter
6.	Comptes 2017 Sabine Lachat	<p>Les comptes ont été vérifiés le 28 février 2018. Le montant des charges s'élève à CHF 106'712.60 et le montant des produits à CHF 83'051.20.-, d'où un déficit de CHF 23'667.40. Ce résultat négatif s'explique par la charge liée au dossier RPT-JU élaboré en collaboration avec le Canton et IDEHAP.</p> <p>Le montant à l'actif et au passif est de CHF 957'050.25 avec un capital propre de CHF 864'323.70. A noter que le compte courant à la Banque Valiant représentant un solde positif de CHF 182'890.55 a coûté CHF 64.40 de frais. Le placement de CHF 503'764.10 a rapporté CHF 500.- d'intérêts.</p>	A discuter

7.	Rapport des vérificateurs des comptes Ph. Burket	Ph. Burket donne lecture du rapport de vérification des comptes proposant d'accepter les comptes 2017 et de donner décharge au Comité	Accepté à la majorité
8.	Budget 2018 Sabine Lachat	Le budget prévoit des charges pour un montant total de CHF 153'635.15 et des produits pour CHF 83'340.- et débouche sur un déficit CHF 70'295,15. Ce résultat négatif s'explique par la charge liée au dossier RPT-JU élaboré en collaboration avec IDEHAP devant aboutir en 2018.	Accepté à la majorité
9.	Divers	<p><b>Augmentation des effectifs des espaces jeunes</b></p> <p>La loi sur la politique de la jeunesse stipule que l'Etat et les communes doivent veiller à mettre en place des lieux de rencontre pour les jeunes de 12 à 18 ans dans les chefs-lieux de nos trois districts. Ces centres de jeunesse ont pour but d'accompagner les jeunes, de les conseiller, de les écouter et de les sensibiliser afin d'améliorer la société de demain.</p> <p>Actuellement, aussi bien à Delémont qu'à Porrentruy, il est observé une tendance générale à l'augmentation de la fréquentation de ces centres. Aussi bien le Service de l'action sociale que le Délégué à la jeunesse ont analysé cette situation et préconisent une augmentation de l'effectif par un équivalent plein temps réparti sur les deux sites. Cette augmentation de poste supplémentaire s'inscrit dans la répartition des charges de l'action sociale et représente environ une somme de CHF 75'000.-, soit CHF 21'000.- à charge des communes.</p> <p>D'une façon générale, il a été décidé qu'à chaque nouvelle dépense liée, le Gouvernement soumettra au comité toute augmentation de poste dont la charge passera à la répartition. A l'unanimité, votre comité souscrit à cette nouvelle façon de procéder qui a le mérite de la transparence.</p>	A discuter



		<p><b>Répartition des coûts suite à l'informatisation du processus de partage de l'impôt</b></p> <p>La réglementation régissant le partage de l'impôt entre les communes jurassiennes est complexe, aussi bien pour le Service des contributions, qui doit dresser les plans de répartition, que pour les communes qui doivent revendiquer leur part d'impôt. Dès la prochaine période fiscale, les répartitions d'impôt seront exécutées de manière automatique, ceci suite à des changements de programme informatique. Ce mode de faire simplifiera le travail du canton et des communes qui gagneront un temps précieux puisqu'il ne sera plus nécessaire de revendiquer la part d'impôt. En outre, le produit des rentrées fiscales pourra être mieux cerné et estimé par les communes.</p> <p>Le développement de ces programmes informatiques ainsi que le travail de taxation engendrent des frais, pour le canton, estimés entre CHF 450'000.- et CHF 500'000.-. La charge imputée aux communes se monte actuellement à CHF 65'000.- par année et passera à CHF 100'000.- par année sur 10 ans, ce montant pouvant être revu à la baisse à l'échéance en fonction de l'état du programme informatique.</p> <p>En conclusion, il y aura une amélioration notable et un gain de temps, c'est véritablement un plus pour les communes qui recevront au fur et à mesure des informations.</p> <p><b>Fermeture des bureaux de poste</b></p> <p>Plusieurs communes ont fait part de leur agacement de voir de nouveaux offices postaux être contraints de fermer.</p> <p>Le comité de l'AJC sensible à cette problématique rappelle que le sujet a déjà été évoqué à la précédente législature, également par l'Association suisse des communes. Les communes peuvent s'adresser au Dépt de l'Environnement qui se met à disposition pour participer à la négociation et à la discussion avec La Poste.</p>	
--	--	--	--

		<p><b>Groupe de travail cyberadministration</b></p> <p>La Confédération, les cantons et les communes s'emploient à développer l'offre de prestations électroniques des autorités. A terme, il s'agit de fournir de manière entièrement électronique des prestations transparentes et efficaces à la population ainsi qu'aux acteurs des milieux économiques et administratifs.</p> <p>Le comité de l'AJC encourage les communes à adhérer à un groupe de travail afin de développer des solutions en matière de vote électronique et de services divers. Les communes de Delémont, Develier, Movelier, Saignelégier et Courroux y sont déjà représentées. Une fiche d'inscription est à votre disposition.</p> <p>Charles Juillard apporte un complément : Actuellement le groupe de pilotage est en stand-by. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire ce soir, des informations parviendront ultérieurement.</p> <p><b>Cours pour élus</b></p> <p>Lors de la précédente législature, une formation pour les membres des exécutifs et législatifs avait été organisée en étroite collaboration avec le Service des communes et placé sous la responsabilité de l'institut IDHEAP. Cette formation se présentait sous la forme de modules avec possibilité de les suivre séparément. Le comité AJC est favorable à reconduire ces cours qui se dérouleront dans le courant de l'automne.</p> <p><b>MCH2</b></p> <p>Comme ce plan comptable entrera en vigueur en 2020, il est prévu d'organiser des cours au printemps 2019 afin d'être prêt pour la préparation des budgets.</p>	
--	--	--	--

		<p><b>Cours VLP – ASPAN ,</b></p> <p>L’AJC est membre de l’ASPAN, les communes bénéficient de conditions tarifaires avantageuses et <b>la gratuité pour toute question liée à l’aménagement du territoire, permis de construire et autres.</b></p> <p><b>Assemblée du 20 juin 2018</b></p> <p>Elle se tiendra dans les locaux de vonRoll, suivie d’une visite de la production VrBikes à Choindez, avec à la clé un apéritif dinatoire pour faire mieux connaissance.</p> <p><b>Départ Raphaël Schneider, délégué aux communes</b></p> <p>Le Président adresse un remerciement à Raphaël Schneider, ayant décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle, pour son investissement auprès des communes. Il est applaudi chaleureusement.</p> <p><b>Silvio Mitempergher Châtillon :</b> Les cours IDEHAP n’ont pas donné satisfaction à certains élus les ayant suivis étant basés principalement sur la gestion de conflit. L’important pour les élus, ce sont les procédures et les institutions.</p> <p><b>Louis-Joseph Fleury :</b> demande avec le départ de Raphaël Schneider ce qu’il va advenir du service des communes.</p> <p>Charles Juillard : Depuis sa création, l’AJC est devenue l’interlocuteur principal du Gouvernement. Il est souhaité aussi que les tâches typiquement communales soient assumées par les communes.</p>	
--	--	--	--

		<p>Le temps est révolu où le délégué aux communes se déplace pour aller donner un coup de main important, notamment pour celles qui appellent au respect de leur autonomie.</p> <p>Le cahier des tâches va être remis en question, il faut redimensionner le rôle de conseil, d'aide et d'appui. Dans le questionnement du cahier des tâches : est-ce au Canton d'avaliser tous les règlements communaux, si on peut se poser la question sur le règlement d'organisation, pour les autres, on pourrait imaginer de faire différemment et proposer un partenariat entre les communes et le Canton.</p> <p><b>Francis Meyrat</b> : demande si l'AJC pourrait établir une liste de remplaçants potentiels pour l'administration communale, notamment pour les postes de secrétaires et caissiers. On pourrait contacter les retraités pouvant assumer des remplacements lors de congé-maladie ou maternité.</p> <p><b>Francis Meyrat</b> : Concernant le site internet, il mériterait d'être mis à jour, on a l'impression que le Comité est peu actif.</p> <p>Le Président : On va y veiller.</p> <p><b>Vincent Hennin, Montfaucon</b> : Concernant MCH2, le problème réside également au niveau de la réévaluation patrimoine financier, dans l'adaptation des outils informatiques avec les fournisseurs, quel est leur degré de formation ?</p> <p>Raphaël Schneider : Outre les cours que va mettre en place l'AJC, IDEHAP offre également des prestations en la matière.</p>	
--	--	--	--

		<p><b>Didier Jolissaint</b> demande de plus amples informations avec le formulaire DG01 concernant les permis de construction.</p> <p>Michel Brahier : Le Comité est en contact avec l'ENV, une information aura lieu.</p> <p><b>Taxe cantonale</b> : Est-il exact que la redevance communale pour les déchets incinérables va passer de CHF 18.60 à CHF 35.- par habitant ?</p> <p>Michel Brahier : Une séance a eu lieu avec l'ENV concernant ce sujet, il est prévu d'inviter M. le Ministre David Eray à la prochaine assemblée pour exposer la thématique.</p> <p><b>Lionel Maitre, Boncourt</b> : Est-il exact qu'EDJ (Energie du Jura) va racheter le réseau d'approvisionnement électrique BKW ?</p> <p>Michel Brahier : Un groupe de travail, dont l'AJC est partenaire puisqu'elle a accepté un crédit de l'ordre de CHF 250'000.-, et participe à raison d'un tiers, a été constitué pour mener une réflexion au sujet des réseaux électriques sur le territoire cantonal et plus précisément, les contrats d'approvisionnement en électricité pour les communes.</p> <p>Prochaine assemblée : 20 juin 2018</p> <p>La séance est levée à 21 h. 56</p>	
--	--	--	--

Delémont, le 3 mai 2018

La secrétaire du jour : Sabine Lachat

---

Présidence Michel Brahier La Frimesse 13 2824 Vicques 032 435 17 37 079 449 51 21 [michel2.brahier@gmail.com](mailto:michel2.brahier@gmail.com)

Secrétariat Sabine Lachat Vacherie-Dessus 20 2912 Roche d'Or 032 476 68 91 079 648 89 09 [sabine.lachat@bluewin.ch](mailto:sabine.lachat@bluewin.ch)